



## Certificat d'étalonnage jusqu'à 150kg

*Pour les balances Milliot et ABD-pro jusqu'à 150kg*

*Attention :*

***un certificat d'étalonnage n'est pas une vignette de métrologie légale.***

*C'est un document attestant du contrôle et de l'exactitude du matériel, notamment pour utilisation en matière de contrôle interne ou de process qualité.*

*Les accessoires sont souvent représentés montés sur leur produit de base, pour une meilleure visualisation.*

*En choisissant cet accessoire, assurez-vous qu'il est bien adapté au produit principal que vous avez sélectionné.*

Certificat d'étalonnage

### Caractéristiques techniques

Famille	Balance
Catégorie	Divers
Secteur	Industrie
Applications	Contrôle du poids
Réglementation	CE
Garantie *	1 an, retour atelier
Délai d'expédition	2 semaines

### Versions

*Le produit et les promotions qui y sont attachées sont modifiables sans préavis. Contactez-nous.*